

PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

[Retrouver ce titre sur Numilog.com](http://Numilog.com)

Jacques Goldberg

La Culpabilité : axiome de la psychanalyse

Collection

VOIX NOUVELLES
EN PSYCHANALYSE

Le regain que la recherche psychanalytique peut attendre de son implantation universitaire n'est plus à démontrer : dépassement des sectarismes de chapelle et de langage, au profit d'un dégagement de véritables problèmes ; rigueur accrue qui, sans se régler sur la démarche cartésienne, n'en est pas moins « analytique » ; exigence de la preuve et, plus simplement, souci de se faire entendre ; progression, enfin, dans la connaissance de l'homme, qui ne va pas sans une complémentarité et interpénétration des recherches.

Des voix nouvelles se font entendre, à l'intersection des lieux universitaires, des centres de travail clinique et des sociétés d'analyse. Le discours qu'elles prononcent ne surgit pas solitairement, sans coordonnées ni contrôle : il subit l'épreuve répétée de la confrontation et de la critique, de la part d'auditoires exigeants : séminaires de recherche, puis jurys.

Des thèses seront accueillies en priorité dans cette collection, mais réélaborées jusques après la « soutenance », un cérémonial qui ne trouve sa justification et sa dignité qu'à susciter des mises au point et des progrès. C'est dire que, dans ces volumes, ne se trouve pas seule engagée la responsabilité de l'auteur, mais le contrepoint de ces discussions successives, et aussi l'accompagnement vigilant du « directeur de recherche ».

Un dernier mot : ces Voix nouvelles en psychanalyse ne sont pas celles de débutants, sinon, souvent, au sens d'une première publication. Si la psychanalyse ne se conçoit que comme l'expérience d'un retour, toute prise de parole responsable ne peut être que le retour sur une expérience déjà longue.

1650228

La culpabilité
axiome de la psychanalyse

8° R

84163

(13)

37

VOIX NOUVELLES
EN PSYCHANALYSE

Collection dirigée par
Jean Laplanche

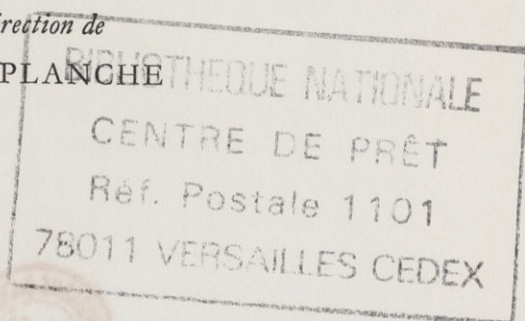
COMITÉ SCIENTIFIQUE

Didier Anzieu, Jean Bergeret, André Bourguignon,
Colette Chiland, Roger Dorey, Roland Doron,
Pierre Fédida, Jacques Gagey, Pierre Geissmann,
Jean Guillaumin, Jean Laplanche, Daniel Widlöcher.

La culpabilité axiome de la psychanalyse

JACQUES GOLDBERG

sous la direction de
JEAN LAPLANCHE



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
- PARIS -
CENTRE DE PRÊT

DL 8° 54545 

Presses Universitaires de France

A la mémoire de Nicole



ISBN 2 13 039047 1

Dépôt légal — 1^{re} édition : 1985, septembre

© Presses Universitaires de France, 1985
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

PREMIÈRE PARTIE

*La culpabilité
concept ou objet?*

*« Du reste n'importe quels vestiges de
chair et de conscience font l'affaire, ce n'est
pas la peine de pister les gens. Du moment
que c'est encore ce qu'on appelle un vivant
il n'y a pas à se tromper, c'est le
coupable. »*

Samuel BECKETT (*Malone meurt*).



0b-14-11-1985-31229

CHAPITRE PREMIER

INTRODUCTION

Comment comprendre l'importance fondamentale de la culpabilité dans la théorie et dans la pratique psychanalytiques ?

On pourrait s'attendre à ce qu'une réflexion sur la culpabilité, venant de la psychanalyse, conduise à replacer la morale dans le plan de l'imaginaire, voire de l'idéologique.

Or il n'en est rien. Loin de nous déculpabiliser, la psychanalyse est prête à affirmer que nous sommes tous coupables et plus « immoraux » que nous ne le croyons. Mais notre culpabilité n'a souvent rien à voir avec les raisons que nous pouvons invoquer. Si c'était le cas, il serait toujours possible d'atténuer la culpabilité par un discours approprié ou de s'en débarrasser par une argumentation habile.

Le sentiment de culpabilité est à la fois familier et étrange. On pourrait lui appliquer ce que Freud déclare des pulsions quand il parle de *formidable imprécision* (*grossartig in ihrer Unbestimmtheit*)¹.

Peut-on cependant faire l'économie d'une telle notion ? Qu'est-ce qui constitue en effet l'univers de la maladie mentale, selon Freud, sinon les sentiments douloureux attachés à une faute et à l'attente d'un châtiment ? Ne va-t-il pas jusqu'à comparer la psychanalyse à « une entreprise judiciaire » au cours de laquelle il faut chercher le

1. S. Freud (1933), *Nouvelles Conférences sur la psychanalyse*, nouv. trad. franç., 1984, p. 129.

coupable et, en quelque sorte, le forcer à avouer ?². Et d'ailleurs ne serait-ce pas le « besoin d'avouer » et en même temps l'impossibilité d'avouer qui rend malade ?³.

Mais avouer quoi ? Qu'on ait toujours raison de se sentir coupable c'est bien là une affirmation fondamentale de la découverte psychanalytique, aussi bien chez Freud que chez Melanie Klein, chez Lacan que chez J. Laplanche. L'affect est justifié. Il en va autrement des jugements qui le justifient et qui vont du mythe aux constructions théologico-métaphysiques les plus élaborées, sans oublier les considérations les plus élémentaires qui se placeraient sur le plan empirique et sociologique à finalité adaptative.

La notion de culpabilité n'est pas une notion créée par la psychanalyse ; elle est inscrite dans les mythes, la religion, la littérature, la philosophie et l'art, mais elle ne fait pas partie des concepts fondamentaux de la psychanalyse⁴. Les sentiments de culpabilité tissent les rets où viendront se prendre les héros des plus grandioses productions dramatiques et romanesques et créent l'atmosphère du malaise et de l'angoisse que nous rencontrons dans la clinique. Car, d'une certaine façon, ne peut-on affirmer qu'il n'y a de clinique *que* de la culpabilité⁵ ? Cependant, et c'est là une sorte de paradoxe, si la culpabilité est partout présente dans la théorie et dans la clinique, elle ne jouit d'aucun statut épistémologique qui serait nettement dégagé par les auteurs : Freud ne consacre ni livre, ni article à la culpabilité et lorsque Klein y consacre un article, c'est l'*angoisse* qui vient au premier plan⁶. Et si Reik écrit un ouvrage abondant dans lequel il traite de la culpabilité, c'est dans une perspective éloignée du champ clinique qui a pour but de fournir une interprétation du mythe du péché originel⁷. Enfin, du côté des publications récentes,

2. S. Freud (1917), *Introduction à la psychanalyse*, trad. franç., PB Payot, 1972, p. 39.

3. Th. Reik intitule un de ses ouvrages, *The compulsion to confess (Le besoin d'avouer)*.

4. Dans le *Vocabulaire de la psychanalyse*, de J. Laplanche et J.-B. Pontalis, on trouve un article sur le *sentiment* de culpabilité, non sur la *notion* de culpabilité.

5. S. Freud, *Malaise dans la civilisation* : « Au cours de notre travail analytique, nous avons eu la surprise de découvrir que peut-être toute névrose recèle une dose de sentiment de culpabilité inconscient... », trad. franç., PUF, 1971, p. 99.

6. M. Klein, Sur la théorie de l'angoisse et de la culpabilité (1948), in *Développements de la psychanalyse*, ouvr. coll., trad. franç., PUF, 1966, p. 254-273.

7. Th. Reik, *Mythe et culpabilité* (1970), trad. franç., PUF, 1979, 360 p.

les travaux psychanalytiques consacrés à la culpabilité sont extrêmement peu nombreux⁸.

Serait-ce que la psychanalyse pourrait se passer d'une notion qui, pourtant, ne cesse de hanter la théorie et la pratique, bien que d'une certaine façon, en tant que telle, elle soit « introuvable » ou « formidablement imprécise » ?

Ne serait-ce pas aussi que sur un sujet aussi rebattu il ne reste rien d'autre à faire qu'à exposer l'ensemble de la théorie psychanalytique, si la notion de culpabilité, dans la diversité de ses emplois en psychanalyse, n'a de sens que par rapport à l'ensemble des notions créées par la théorie ?

Qu'une notion figure dans l'œuvre de Freud et de ses disciples ne nous assure cependant pas qu'elle fonctionne effectivement et ne nous dit pas comment (à quel titre) elle fonctionne. Nous aurons, pour ouvrir notre étude, deux observations cliniques qui nous permettront de repérer l'usage qui est fait de la culpabilité.

*
* *

Il semble qu'on ne puisse aborder la culpabilité que par déplacement ou par condensation : par exemple, on déplace la culpabilité vers l'agressivité ou la pulsion de mort, ou bien on la condense sur le mythe d'Œdipe, comme s'il fallait remonter à un drame inaugural pour rendre compte de ce qui autrement reste inexplicable. Mais l'Œdipe lui-même ne prend toute sa dimension tragique que par la culpabilité, car après tout, si Œdipe se crève les yeux et réclame son bannissement de la Cité alors que c'est Apollon « qui inflige au Roi infortuné ces atroces disgrâces »⁹, c'est donc qu'il éprouve quelque chose qui a rapport à la culpabilité, lui dont « la main a frappé ». Et ceci, bien que les Grecs ignorent la faute, le péché, la responsabilité

8. S. Lebovici, *Les sentiments de culpabilité chez l'enfant et chez l'adulte*, Hachette, 1971, 218 p.; G. Charron, *Freud et le problème de la culpabilité*, Université d'Ottawa, Canada, 1979, 190 p.; J. Gagey, *Freud et le christianisme*, Desclée, 1983.

(Nous ne mentionnons que les ouvrages, et non les articles — que nous rencontrerons au cours de notre étude.)

9. Sophocle, *Œdipe Roi*, Livre de poche.

sous les formes où nous les employons¹⁰. Il faut admettre qu'un sentiment d'auto-accusation envahit le parricide et l'incestueux et qu'il est débordé par l'angoisse. Car l'anomalie n'est pas dans le parricide ou l'inceste, mais dans la fureur mutilatrice qui en suit la révélation; il y a tragédie dès l'instant où Œdipe fait toute une histoire de ce qu'il n'a ni recherché ni voulu, dès l'instant où il se mutilé et se condamne à l'exil et à la solitude pour des actes dus à la fatalité (l'atè). D'une certaine façon, il doit bien savoir que nous sommes tous des assassins et toujours déjà coupables — qu'il y ait ou non passage à l'acte dans le réel.

Il n'est pas besoin, en effet, pour se sentir coupable d'être accusé ou d'être effectivement responsable d'un malheur causé à soi-même ou à autrui; et inversement, une Mme Lefebvre peut tirer à bout portant sur sa belle-fille et la tuer de sang-froid avec préméditation sans éprouver aucun remords¹¹.

La découverte de Freud concerne une culpabilité inconsciente. Tout se joue ailleurs que là où le discours a une prise logique. Mais où faut-il se placer? Il semble qu'on ne puisse aborder la culpabilité ni comme concept, puisqu'elle est un mot du langage courant, ni comme objet dans son contenu précis, puisqu'à la fois tout acte peut être culpabilisé et qu'en même temps une faute réelle peut très bien être exempte de culpabilité.

Alors, la culpabilité est-elle un mythe?

Nous verrons dans le détail les hésitations de Freud, lui qui, d'une part, rattache la culpabilité à un meurtre originel et, d'autre part, essaie de centrer sa réflexion dans l'ordre interne au champ de sa découverte c'est-à-dire essaie de rendre compte de la culpabilité à partir de l'ordre pulsionnel seul. Tantôt la culpabilité est envisagée du point de vue de son objet : le meurtre du père, tantôt elle est envisagée du point de vue de son concept : la pulsion de mort qui définit un mode de fonctionnement de la pulsion. L'approche de Melanie Klein est beaucoup plus nette et ne comporte aucune référence au mythe.

10. J.-P. Vernant, Ebauches de la volonté dans la tragédie grecque, in *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, Maspero, 1972.

11. Marie Bonaparte, *Psychanalyse et anthropologie*, Le cas de Mme Lefebvre, p. 5-45, PUF, 1952.

Ces hésitations pour savoir si la culpabilité est de l'ordre du mythe ou du concept continuent d'alimenter les polémiques.

Car, si la culpabilité est un mythe, alors pourquoi ne serait-il pas permis d'y voir, au sein de la psychanalyse, une reprise et une nouvelle mise en forme du mythe religieux, quitte à dénier à la psychanalyse tout apport original sur cette question ? Il n'est pas sûr, par ailleurs, que le mythe d'Œdipe lui-même renvoie à la culpabilité. On dira qu'après tout ce n'est qu'une interprétation et qu'elle est loin d'avoir l'accord des hellénistes¹².

Reconnaître que la culpabilité doit être comprise à partir du mythe, c'est lier la réflexion sur la culpabilité au sort que la polémique peut réserver au mythe lui-même, aussi bien au mythe d'Œdipe qu'au mythe religieux. Mais c'est avant tout faire perdre à la psychanalyse l'essentiel de sa spécificité.

C'est pourquoi notre démarche vîsera à secondariser l'Œdipe et notre argumentation montrera en quel sens il faut l'entendre dans le sillage des auteurs qui nous ont guidé : outre Freud et Melanie Klein, Lacan et J. Laplanche.

Mais avant d'en arriver à centrer autrement notre réflexion, il est évident qu'il faudra tenter de cerner au plus près la notion de culpabilité. Et il convient de rappeler que la culpabilité est à la fois une *représentation* et un *affect*.

Nous avons déjà vu que, comme représentation, elle est liée à tout ce qui est de l'ordre de la faute ; elle est un *jugement* de culpabilité : meurtre du père, péché originel et bien entendu, toute forme de transgression.

La difficulté consiste à se prononcer sur l'origine de l'interdit et sur la nature de la « loi ».

La culpabilité en quête de sa représentation, c'est bien ce que connaît l'obsessionnel : il y a quelque chose qu'il faut faire et que lui

12. J.-P. Vernant, Œdipe sans complexe, in *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, Maspero, 1972, chap. IV, p. 77-98. Vernant soutient que la tragédie de Sophocle se situe sur le terrain de la compétition pour le pouvoir absolu. Des relations de type « œdipien », au sens moderne du terme, entre Œdipe et Jocaste auraient été directement « contre l'intention tragique de la pièce » (*op. cit.*, p. 96).

seul peut faire pour venir à bout d'une dette qui, non seulement est informulable, mais dont il sait bien qu'elle est insolvable, même si, sur un plan empirique, il en vient à bout de la façon la plus élémentaire. « L'homme aux rats » a toujours su que c'était à « la dame des postes » qu'il devait l'argent des lorgnons...

La culpabilité, envisagée du point de vue de la représentation, assujettit le sujet à l'ordre du *jugement*. Or, en bonne logique, il ne devrait y avoir assignation de culpabilité que s'il y a transgression d'un interdit posé par la loi. Mais d'où vient l'interdit ? Comment se fait-il que l'on ne se libère d'un interdit que pour aussitôt en créer d'autres, et parfois plus tyranniques encore ? Il y a là véritablement quelque chose qui résiste.

Si l'on se place à l'intérieur de la problématique œdipienne, on mettra à jour l'interdit premier qui est l'interdit de l'accès à la mère. La culpabilité aurait donc un objet : la mère rendue désirable et interdite. La loi constituerait le désir en interdisant l'objet que, par son interdiction même, elle rend désirable.

Or, on peut se demander si la mère n'est pas plus *inaccessible* qu'interdite. L'inaccessible nous conduit à réfléchir sur l'impossible ; nous place dans le champ d'une contradiction *interne* à l'ordre du désir, et non dans celui d'obstacles externes (et toujours contournables) à l'ordre des pulsions et du désir. Ce qui est premier, ce n'est peut-être pas l'interdit et la loi, mais l'impossible et la détresse originaire (*Hilfflosigkeit*). Ce qui est premier est peut-être à situer du côté des limites internes du sujet : la finitude et la castration. Nous devons, bien entendu, en préciser les sens.

N'est-ce pas pour cela que l'on confond et que l'on assimile fréquemment culpabilité et infériorité — à commencer par Freud qui ne cherche pas à les différencier ? Toute culpabilité peut se transformer en représentation qui révélera une infériorité, et réciproquement, toute infériorité peut être vécue et pensée comme la conséquence d'une *faute* dont elle est le châtiment.

Pour dire nettement les choses, on peut avancer que toute représentation, en tant qu'elle est en même temps désir¹³, est convertible en représentation culpabilisée. Serait-ce que la culpabilité est liée au

13. J. Laplanche, *Problématiques I, L'angoisse*, PUF, 1980.

fait même de désirer ? Mais en quoi le fait de désirer pourrait-il être coupable si ce n'est que dans la constitution même du désir il y a quelque chose comme un déchirement interne, une sorte de contradiction interne qui rend le désir à la fois nécessaire et impossible ?

On verra qu'il n'est pas facile de séparer l'interdit de l'impossible et que les approches cliniques qui croient pouvoir distinguer des « maladies de la culpabilité » (liées à l'interdit) et des « maladies de l'idéalité » (liées à l'impossible) — que l'on mette l'accent soit sur la transgression, soit sur le manque et le deuil — doivent faire l'objet d'un examen serré. Car si du côté de la représentation et du jugement, on ne parvient pas véritablement à cerner la source de la culpabilité, c'est sans doute qu'elle est consubstantielle à la pulsion et au désir. C'est dans cette direction que s'orienteront nos recherches.

Tout le monde reconnaîtra que la culpabilité est de l'ordre d'une *dette* c'est-à-dire qu'elle annonce l'impératif d'un rapport, mais d'un rapport qui ne peut être que formel, comme la loi morale chez Kant. Un rapport qui oblige absolument mais dont les termes restent indéterminés. Ainsi, « l'homme aux rats » doit rendre l'argent des lorgnons, mais il s'agit de tout autre chose, et c'est pourquoi il s'embrouille si bien qu'il en tombe malade. Malade d'une dette dont il a toujours su par ailleurs qu'il lui était si facile de s'acquitter. Là est tout le mystère conceptuel de la culpabilité¹⁴.

Il faut s'étonner aussi de la *force* avec laquelle s'impose la dette, comme si elle était proportionnelle à la compulsion que le sujet éprouve à devoir la régler. Ne reconnaissons-nous pas là ce qui semble s'apparenter à une loi du *talion* ? Nous aurons à en préciser la nature.

La culpabilité n'aurait-elle pas valeur d'*axiome* ? Il s'énoncerait ainsi : « On me châtie donc je suis coupable » et « quoi que je fasse, je suis coupable » à quoi s'ajoute : « On me châtie en proportion de ma faute. » Ces propositions étant des données immédiates de l'affect et de la conscience morale. Les littératures de la culpabilité en exploitent magistralement tous les aspects et en décrivent toutes les nuances¹⁵.

14. S. Freud, *Cinq Psychanalyses*, L'homme aux rats, PUF, 1954.

15. Particulièrement Kafka dans *Le Procès*. C'est à lui que nous empruntons notre première formule.

La culpabilité ainsi entendue est donc irréfutable, car on ne réfute pas une donnée immédiate.

Ce qui vient renforcer la voie dans laquelle nous nous trouvons engagés, les thèses que nous venons d'esquisser, c'est que la culpabilité du point de vue psychanalytique est d'abord et avant tout appréhendée comme *affect*. Ce n'est pas *la* culpabilité que rencontre l'analyste dans sa pratique quotidienne, c'est *le sentiment* de culpabilité.

Définir un affect n'est pas facile. Les écrivains le savent bien, eux dont la sensibilité et les talents se portent à cerner les nuances de la vie affective alors que nous nous contentons le plus souvent de confondre le vécu et le pensé. La parole peut servir à désigner, par commodité, mais elle est toujours trop générale pour définir¹⁶ et cette remarque rebattue est encore plus vraie peut-être pour le sentiment de culpabilité.

Que le sentiment de culpabilité ait une parenté avec la honte, l'humiliation, l'infériorité, l'angoisse, le besoin de punition, nul n'en doutera. Il n'est besoin que de faire retour sur soi pour s'en convaincre.

On parle de sentiment de culpabilité, mais en fait, l'expérience prouve que la culpabilité est un « nœud d'affects ». Il faudrait donc pluraliser l'affect et parler de sentiments de culpabilité.

Entre infériorité, honte, angoisse morale et culpabilité, Freud n'éprouve pas le besoin d'opérer des distinctions. La question se pose de savoir comment aborder l'affect en psychanalyse sans réduire l'approche qu'on en fait à une description phénoménologique ou à un savoir venant de la métapsychologie, ce qui risque d'entraîner des confusions, voire de simplifier les questions. Dans un chapitre consacré à la honte, nous montrerons que, si la culpabilité est proche de la honte, c'est d'une honte d'infériorité qu'il s'agit, et qu'il existe une autre sorte de honte qu'il importe de dégager.

Plus que d'une question de mot, il s'agit là d'un problème de fond, puisque c'est la nature même de la culpabilité qui est en jeu. Réduire la culpabilité à une tension interne résultant d'un conflit entre le moi et le surmoi, et réduire la honte à une tension résultant d'un conflit entre le moi et l'idéal du moi, c'est se donner au départ

16. Benjamin Constant, *Adolphe*.

un certain nombre de facilités en distinguant deux instances de l'idéal, distinction sur laquelle Freud n'a pas trouvé bon d'insister. Le plus souvent il les confond c'est-à-dire qu'il les fait fonctionner comme une seule instance : l'instance de l'idéal. Il doit y avoir à cela une raison.

Chez certains auteurs, c'est la qualification de l'affect qui va déterminer une problématique. Car si l'on parle de « dépression d'infériorité » (Pasche) ou de « maladies d'idéalité » (Chasseguet-Smirgel), on ne voit plus très bien quelle place il faut réserver à la culpabilité et l'on ne comprend plus pourquoi la culpabilité occuperait le devant de la scène dans la théorie et dans la pratique psychanalytiques.

Plus encore, on risque de reléguer le sentiment de culpabilité au rang d'un sentiment parmi d'autres, alors qu'il est, de par sa nature même, *angoisse* (morale) et que l'angoisse est l'affect primordial — pour ne pas dire le seul — qui constitue la réalité de la confrontation clinique.

Pour désigner la culpabilité, Freud parle d'angoisse morale, d'angoisse sociale, d'angoisse devant le surmoi, d'angoisse d'abandon, d'angoisse de castration. Il fait de la culpabilité « une variante topique de l'angoisse ». En conséquence, il n'est pas aventureux de supposer que c'est l'angoisse qui serait la réalité même de la culpabilité.

Dans l'un de ses séminaires, Lacan suggère de rapprocher *reus* (qui en latin veut dire accusé, coupable, débiteur) et le mot *res* (qui en latin veut dire chose, mais aussi réalité)¹⁷. Qu'est-ce donc que cette réalité qui se confondrait avec la culpabilité ? N'est-ce pas la réalité même de l'angoisse, sorte d'unité minimale à quoi peuvent se réduire les autres affects ? Si la culpabilité est angoisse, on comprend déjà mieux à la fois la richesse et l'imprécision de toute référence à la culpabilité. Elle se confondrait avec la réalité même de notre être psychique.

On comprend aussi que, si du côté de la représentation et du jugement, la culpabilité est un *axiome*, elle offre un cadre vide que peuvent remplir toutes sortes de représentations.

Aussi, du côté de l'affect comme du côté de la représentation, la culpabilité est-elle marquée d'une formidable et inquiétante imprécision.

17. J. Lacan, in *Ornicar ?*, n° 17-18, 1979, p. 9 ; F. Gaffiot, *Dictionnaire latin-français*, art. *reus*, *res*.

Ne peut-on penser que les mécanismes de défense repérés dans la clinique, aussi bien que les symbolisations collectives repérées dans les rituels de la culture, sont les mises en place de ce qui pourra donner forme et figure à cette fondamentale imprécision ?

Notre propos ne sera pas ici directement clinique ou anthropologique. Les matériaux que nous rencontrerons ne seront utilisés que pour étayer une démarche qui, en son fond, est une démarche théorique : une recherche sur la *nature* de la culpabilité dans le champ analytique.

Nous ne chercherons pas non plus à nous engager dans une polémique qui viserait à légitimer les procédures psychanalytiques par rapport aux exigences de l'épistémologie¹⁸, mais nous tiendrons à essayer de montrer que, si la psychanalyse n'est pas une « science », on ne doit pas pour cela s'empresse de vouloir la ranger parmi les idéologies.

Ce que nous soutiendrons, c'est que la culpabilité est une *réalité* et non un mythe, ou un simple « signifiant » ; une réalité qui ne fait qu'un avec l'angoisse inhérente à l'ordre pulsionnel, à l'ordre du désir et à la division du moi.

Aussi, il ne nous semble pas qu'on puisse aisément parler d'une « disparition » de la culpabilité, disparition qui, dans nos civilisations, serait liée au déclin des valeurs religieuses et éthiques — sous leurs formes traditionnelles du moins.

A la question de savoir si les sentiments de honte et d'infériorité l'ont emporté sur la culpabilité, certains auteurs s'empressent de répondre d'une manière trop assurée, faute de s'être préalablement prononcé sur la nature même de ce qui est en question : la culpabilité, ce qui en constitue la matière et les formes.

Il importe donc, tout d'abord, d'aller à la recherche de la culpabilité et d'interroger par exemple, pour ouvrir notre parcours, une observation clinique qui nous permettra de repérer comment fonctionne effectivement, dans la pratique, la notion de culpabilité, dans la diversité de ses emplois, ce qui nous conduira aussi à en souligner les incertitudes.

18. Comme le fait par exemple G. Charron dans la troisième partie de son étude sur *Freud et le problème de la culpabilité*, Univ. d'Ottawa, Canada, 1979.

Penser la culpabilité, c'est d'abord en déterminer le vocabulaire et les formes. C'est interroger non seulement les psychanalystes, mais aussi les écrivains lorsque nous pensons qu'ils ont, sur ce sujet, quelque chose de fondamental à nous dire.

Nous partons d'horizons différents et nous ne prétendons pas avoir unifié les terminologies que nous utilisons. Mettre Lacan avec Klein peut choquer. Invoquer à la fois les « mauvais objets » et les « signifiants » peut paraître incohérent. Dire, avec J. Laplanche, qu'il n'y a qu'une pulsion (sexuelle) et non deux, comme l'affirme Freud, peut paraître hérétique.

Il n'est pas question ici de concilier les théorisations mais de faire « travailler » des concepts.

Nous empruntons aux auteurs invoqués ce dont nous avons besoin pour faire avancer notre propre compréhension de la culpabilité.

Ces emprunts ne sont pas arbitraires; car les auteurs que nous invoquons nous permettent d'aborder les questions posées par la culpabilité en secondarisant l'Œdipe.

C'est cette démarche qui prétend fonder l'unité de notre étude.

CHAPITRE II

ILLUSTRATION à partir de deux observations

Essayons de repérer comment fonctionne la notion de culpabilité à partir du compte rendu clinique de deux observations¹. Cet exposé et nos commentaires serviront de point d'appui pour mettre en relief, sur le terrain même de la pratique analytique, la « formidable imprécision » de la notion de culpabilité et les enjeux inévitables de son emploi.

Il s'agit de deux cas, Pierre et Jean-Pierre, que l'analyste est amenée à comparer, à penser ensemble, bien que tout les sépare.

L'un, Pierre, est muré dans sa rigidité, ses rationalisations, sa sécheresse. L'autre, Jean-Pierre, est prolixe, angoissé, violent, tendre.

Pierre est phobo-obsessionnel. Jean-Pierre est obsessionnel dans son organisation défensive, avec de fortes composantes hystériques, des phénomènes de dépersonnalisation et des crises d'angoisse spectaculaires et non maîtrisées.

Sans entrer dans le détail du compte rendu, nous ne détacherons que les passages qui mentionnent la culpabilité*.

1. Françoise Bouchard, Société psychanalytique de Paris, *Institut de Psychanalyse*, conférence prononcée le 15-10-1974, texte multigraphié.

* Il va de soi que notre propos n'est pas polémique. Ni l'analyste, ni ses interprétations ne sont ici en cause. Le travail que nous effectuons sur un texte, pris au hasard d'une recherche, aurait pu s'effectuer sur bien d'autres. Si nous avons choisi ces observations, c'est en fonction de leur brièveté et de leur clarté d'exposition.

I / Pierre, quarante ans : sa vie est entièrement consacrée à son père et à sa mère avec qui il vit. Il était chétif, et sa mère le traitait comme un malade. Les seuls souvenirs qui lui reviennent le conduisent à évoquer de longs séjours au lit. Passif, docile, il s'offre comme une victime à l'analyste.

1 - « Etre un homme, pour lui, c'est traverser le désert à pied, violer les femmes, rivaliser d'audace avec San Antonio. Tout malaise, toute anxiété sont vécus comme une castration et avec un sentiment qui paraît plus ressortir à la honte qu'à la culpabilité* vis-à-vis de l'idéal du moi »².

La culpabilité est ici en rapport avec la castration, la honte et l'idéal du moi, ce qui appelle un certain nombre de remarques :

a) Malaise et anxiété, qui sont des affects indéterminés sont « vécus comme », c'est-à-dire sont rapportés à ce qui est de l'ordre d'une représentation (une castration qu'accompagne un sentiment (affect)).

Le rapport entre représentation, affect, détermination de l'affect et nature du conflit fait problème.

b) A la limite, on pourrait penser que pour ce patient, tout malaise et toute anxiété, c'est-à-dire toute tension interne peuvent être vécus sur le mode d'une castration dans la mesure où tout « manque » et tout « manquement » peuvent être vécus sur le mode d'une castration. Cela entraîne-t-il un sentiment de honte et de culpabilité ?

Castration, honte et culpabilité sont-ils de l'ordre de l'affect ou de l'ordre de la représentation ?

c) La difficulté est ici manifeste, aussi bien pour le patient que pour l'analyste à différencier honte et culpabilité. A partir de quand est-on « plus proche » de la honte que de la culpabilité ?

d) L'instance à laquelle sont rapportées la honte et/ou la culpabilité est l'idéal du moi (et non le surmoi, comme on pourrait s'y attendre pour la culpabilité). On ne peut savoir si l'analyste trouve pertinent de distinguer idéal du moi et surmoi, car la construction de la phrase ne permet pas d'en décider. Il semble que la castration

* C'est moi qui souligne (J. G.)

2. Exemple multigraphié, p. 5.

La culpabilité, que nul n'élude, n'est pas un concept psychanalytique. Freud s'y confronte tout au long de son œuvre, mais n'y consacre aucun article. Sans doute est-ce parce que la culpabilité renvoie toujours à la découverte princeps de la psychanalyse : la *coupure* du sujet.

Si la culpabilité n'est pas un concept, et si elle ne cesse de *fonctionner* dans la théorie et dans la pratique psychanalytique, il faut considérer qu'elle est un principe d'intelligibilité : un *axiome* de la psychanalyse.

Une approche de la culpabilité se déploie nécessairement sur trois registres : métapsychologique, clinique et idéologique — car la manière dont on traite de la culpabilité est l'index d'une culture.

Mais comment ouvrir des voies nouvelles pour aborder un sujet aussi rebattu ?

1 / Une enquête préalable s'imposait, portant sur le vocabulaire et les formes de la culpabilité, à la fois représentation et affect, jugement et sentiment. Cet inventaire conduit à réinterroger la métapsychologie et la clinique.

2 / Il fallait ensuite se démarquer d'une problématique de la représentation et s'engager dans une enquête qui *secondarise* l'Œdipe, l'interdit et la loi, pour mettre au premier plan l'*angoisse*, source de toute forme de culpabilité.

3 / De ce point de vue, le sentiment de culpabilité est un *axiome affectif* : l'épreuve jamais achevée et inachevable d'une attaque interne. Le caractère inéluctable et sauvage de la *dette formelle* à la recherche de ses contenus (ses figurations dans le réel d'une histoire) est repéré par la clinique et l'anthropologie culturelle.

On doit admettre que le spectre de la culpabilité ne hante pas que notre civilisation judéo-chrétienne.

Et si aucune promesse de rédemption, jusqu'à nos jours, n'est parvenue à le conjurer, on est en droit d'attendre de la psychanalyse — bien qu'elle ne soit pas une doctrine de l'espérance — autre chose qu'un simple constat.

Jacques Goldberg est agrégé de philosophie, docteur de 3^e cycle en Psychanalyse ; enseignant à la Maison Universitaire Médico-Psychologique de Sceaux et à l'UER des Sciences humaines cliniques de l'Université de Paris VII. Il a traduit des ouvrages de Theodore Reik, d'Hanna Segal, des articles de Melanie Klein, et a publié plusieurs articles dans la revue Psychanalyse à l'Université.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE



3 7502 00276244 3

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique — Coraline Mas-Prévost
Programme de génération — Louis Eveillard
Typographie — Linux Libertine, Licence OFL

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia — Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit — dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

